

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 avril 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 21 avril 2026 s'est réuni le lundi 27 avril 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, PASCAL Alain, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, BORDERIE Philippe, NOSMAS Karen, BLANCHARD Stéphane, QUERE-GRIMES Joëlle, Adjoint. CERUTI Michel, BROUTET Véronique, MARTINO Stéphane, BORDERIE Sophie, LALANNE Christine, BLANC Nathalie, EL AMRANI Nadia, BAYLE Romain, MAROT Emilie, CHAUFFOURNIER Pierre-Yves, JONES Jason, FEYRIT Pierre, FAISANDIER Luc, BELACEL André, BIANCHI Stéphane, CLARE Nathalie, FAURE Sonia, BONNET Christelle, PERALI Valérie, ROTACH Christelle, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : GASSER Anne-Laure, CASAGRANDE Serge, FRANCIS Stéphane.

Pouvoirs : de GASSER Anne-Laure à VERDIER Françoise, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

F.22

Conventions de servitudes pour les ouvrages souterrains et de mise à disposition pour l'implantation de deux postes de distribution publique d'électricité.

Considérant la Délibération N°2026 A 03 – Aménagement des 4 Mattes

Considérant la modification du tracé pour la mise en œuvre du raccordement à la Haute Tension A, la délibération 2026 B 07 n'a plus lieu d'être,

ENEDIS peut bénéficier d'une déclaration d'utilité publique et établir des servitudes l'autorisant à implanter des ouvrages électriques sur des propriétés publiques, conformément aux articles L.323-3 et suivants et R.323-1 et suivants du Code de l'énergie.

Les conventions ainsi que les plans annexés à la présente délibération reconnaissent à ENEDIS les droits prévus par ces dispositions. Elles précisent également les modalités et conditions particulières sur lesquelles les parties se sont accordées.

En conséquence, la Commune autorise ENEDIS à établir des servitudes pour la réalisation d'ouvrages souterrains sur les parcelles cadastrées HN 19 – HN 35 ET HI 238 et met à disposition pour l'implantation de deux postes de distribution publique d'électricité les parcelles HN 19 et HI 238.

La Commune de Marmande travaille en étroite collaboration avec ENEDIS, concessionnaire du réseau public de distribution d'électricité, afin de mener à bien ce projet structurant pour le territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Annule** la délibération n°2026. F.22
- Approuve** les termes des conventions de servitudes pour les ouvrages souterrains, des conventions de mises à disposition pour l'implantation des deux postes de distribution publique d'électricité ainsi que les plans détaillés afférents,
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Votants : 32 - Abstentions : 08 (BELACEL André, BIANCHI Stéphane, CLARE Nathalie, FAURE Sonia, BONNET Christelle, PERALI Valérie, ROTACH Christelle, FRANCIS Stéphane) -
Exprimés : 24 - Contre : 00 - Pour : 24 - Dossier adopté à la majorité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 27 avril 2026

La Secrétaire de séance
Karen NOSMAS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

